

# PRIX 2010 SFETD / JANSSEN-CILAG

**DE RECHERCHE DANS LE DOMAINE DE LA DOULEUR**

## **15 250 euros**

Ce prix doit permettre à un médecin, un jeune chercheur scientifique en cours de thèse ou en stage post-doctoral, ou à un professionnel de santé, de réaliser, poursuivre ou achever un projet de recherche fondamentale ou clinique dans le domaine de la douleur.

Cet appel est ouvert à tout candidat francophone, âgé de moins de 40 ans et n'ayant pas de position statutaire.

**Le candidat** devra s'engager à effectuer la recherche sur une période de 2 ans.

Le jury sera composé des membres du Conseil d'Administration de la Société Française d'Etude et de Traitement de la Douleur et d'un représentant du département Affaires Médicales – Médecine Interne du Laboratoire JANSSEN-CILAG.

**Le dossier de candidature comprendra :**

- le bulletin de candidature à demander au secrétariat administratif de la SFETD. E-mail [sofradol@club-internet.fr](mailto:sofradol@club-internet.fr)
- un bref curriculum vitae résumant titres et travaux,
- une lettre du responsable de la structure (laboratoire ou service médical) d'accueil,
- le résumé du projet de recherche définissant le(s) objectif(s) poursuivi(s) en 10 lignes, présentant l'état actuel du sujet avec les références essentielles en 2 pages, résumant le(s) protocole(s) et le programme actuel du sujet avec les références essentielles en 2 à 3 pages, l'estimation du coût financier et des possibilités de cofinancement.

• Le dossier complet sera adressé en 4 exemplaires au Docteur Pierre Volckmann – Secrétaire Général de la SFETD ♦ CHU - Hôpital Pasteur - Département d'Evaluation et de Traitement de la Douleur – Pavillon 0 – 30 avenue de la Voie Romaine - BP 1069 – 06002 NICE CEDEX 01.

• Une version électronique du dossier sera adressée au secrétariat administratif de la SFETD :

E-mail : [sofradol@club-internet.fr](mailto:sofradol@club-internet.fr)

**La date limite de remise du dossier est mercredi 30 juin 2010 minuit.**

**La remise officielle du prix se fera lors du Congrès de la SFETD le vendredi 19 novembre 2010 au Palais des Congrès de Marseille**

Le prix peut ne pas être attribué, si la qualité des dossiers de candidature est jugée insuffisante.

**Le lauréat s'engage à :**

- communiquer à JANSSEN-CILAG et à la SFETD, à l'issue de son stage, un compte-rendu du travail effectué,
- mentionner l'aide accordée par la SFETD et JANSSEN-CILAG dans toute publication relative aux travaux effectués avec l'aide de ce prix.
- présenter l'avancée de ses travaux lors du congrès annuel de la SFETD 2011.